

**GENDARMERIE NATIONALE**

GRUPPEMENT

COMPAGNIE

UNITÉ

R.V. N° 237 / 19.79

**BORDEREAU D'ENVOI**

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

CAHIER RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

**79306194**

13.1.79

OBJET DE LA PROCÉDURE

**OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ.**

N° Téléport DT 328-11-00

ENQUÊTE

PRÉLIMINAIRE

FLAGRANT DÉLIT

COMMISSION ROGATOIRE

ATRE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Procès-verbal de synthèse. ....
2	Procès-verbal d'audition de témoin ( Y J M ).....
3	Etat des lieux, description du matériel employé. ....
4	Plan de situation. ....
5	Planche photographique. ....

FRG 21/6/79

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)  
NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DESTINATAIRES	INDEXATION	NOMBRE	DESIGNATION
	X	2	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A.....
		1	M. le Préfet du département de .....
		1	M. le Général commandant la Région Aérienne .....
		2	M. le Ministre de la Défense, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire (bureau emploi renseignements) .....
		1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt de Groupement, LE .....

SUITE DU B.L. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU ET TRANSMIS PAR:  
**Le MDL Chef M. Cdt. de brigade.**

DATE, SIGNATURE, CACHET  
**Le 8 mars 1979.**





- - Dans un deuxième temps "L'engin" a entamé une montée toujours vers l'Ouest pour disparaître avec la levée du jour.
- - Depuis la date des faits aucune observation du même genre n'a été constatée par Monsieur Y. ni par aucun autre témoin.
- - Des renseignements recueillis sur le témoin, il semble que celui-ci soit de bonne foi. Aucun renseignement défavorable ou de nature à porter atteinte à son honorabilité n'a été recueilli.
- - Les photographies qui nous ont été remises par le témoin ont été exploitées par le "Laboratoire Photographique Central de la Gendarmerie à " et ont donné lieu à l'établissement d'une planche photographique. . . . . PIECE N° 5

III - CLOTURE DU PROCES-VERBAL -

- - Nous clôturons le présent procès-verbal telle que le détail en figure au bordereau d'envoi. . . . .

Fait et clos le 8 mars 1979.

Le Gendarme

AFFAIRE

Y , J M

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

237 / 19 79

Y , J M

RÉFÉRENCES

CE JOUR vingt huit février mil neuf cent soixante dix neuf.

NOUS SOUSSIGNÉ(S), F , H , Gendarme. Agent de Police Judiciaire.

VU LES ARTICLES 20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

- - Ce même jour, au bureau de notre brigade, entendons. - - - - -

- - Y , J M - né le à  
fraiseur - demeurant 1 à

- - Qui nous déclare à 17 heures 30. - - - - -

"" Le 13 janvier 1979 vers 6 heures me trouvant dans mon appartement au  
"" à et qui est situé au 5ème étage de  
"" l'immeuble mon attention a été attirée par un point lumineux au dessus  
"" du . Ce point se trouvait à la perpendiculaire du  
"" ZOO. Je précise qu'à cette date le temps était incertain et que la  
"" neige menaçait. C'est donc pour vérifier le temps que j'ai ouvert la  
"" fenêtre de mon appartement. - - - - -

"" Ce point qui était plus gros qu'une étoile semblait fixe. J'ai voulu  
"" le vérifier à l'aide de mon télé-objectif, puis j'ai décidé de prendre  
"" des photographies. Si ma mémoire est bonne, les clichés n° 33 à 36 du  
"" négatif que je vous présente ont été tirés avec un télé-objectif de  
"" 400 millimètres. Le cliché n° 37 a été pris avec un objectif de 50 milli  
"" mètres. Il est vraisemblable que les clichés 28 A à 32 ont été pris  
"" avec le même télé-objectif de 400, couplé à un doubleur de focale. La  
"" diapositive couleur n° A 76 114 a été prise avec un objectif de 50 mi  
"" limètres. - - - - -

"" Sans que je puisse être très précis, la première de mes prises de vues  
a été réalisée vers 6 heures 15 ou 6 heures 30. Les prises se sont éche-  
"" lonnées dans le temps. La diapositive qui se trouve être la dernière  
"" a été réalisée vers 8 heures 30. - - - - -

"" Pour toutes les prises de vues mon appareil était monté sur trépied. Je  
"" vous confie momentanément les négatifs et la diapositive en cause. Je  
"" vous présenterai lors de ma prochaine venue mon matériel photos afin  
"" que vous puissiez relever les références. - - - - -

"" Pour ce qui concerne le tirage des épreuves que je vous présente, elle  
"" ont toutes été réalisées par mes soins à mon domicile. Je dispose en  
"" effet d'un agrandisseur de marque "" "" . Le film négatif a été  
"" développé par Monsieur R , photographe à . Je n'avais

- - La personne présente

L'A.P.J.

"" pas demandé qu'il soit procédé au tirage. Quant à la diaposi-  
"" tive elle a été traitée par le même photographe, dans un pre-  
"" mier temps et par la suite en reproduction sur papier de  
"" l'épreuve positive A 76 114. - - - - -

"" J'en reviens à l'objet photographié et précise que dans un  
"" premier temps il m'a semblé se déplacer horizontalement d'est  
"" en ouest. Après avoir en quelque sorte franchi la pointe du  
"" " il a entamé une montée toujours vers l'ouest.  
"" Il m'a semblé que plus le jour devenait intense, plus l'engin  
"" s'élevait tandis que sa luminosité décroissait. - - - - -

"" La couleur de l'objet n'a jamais scintillé de même qu'elle ne  
"" s'est jamais modifiée. - - - - -

"" Mon amie C S présente à mon domicile, a ob-  
"" servé elle aussi le même phénomène mais uniquement à l'oeil  
"" nu. Elle n'est restée que très peu de temps en observation.-  
"" J'ai parlé des faits dont j'avais été témoin à plusieurs per-  
"" sonnes de mon entourage, mais aucune d'elles ne m'a dit avoir  
"" observé quoi que ce soit en rapport avec mes propres observa-  
"" tions. - - - - -

"" Après tirage des épreuves j'ai pris contacte avec l'agence de  
"" presse "" " à "" afin  
"" de savoir si je pouvais en tirer un profit pécuniaire. J'ai  
"" tenté également ailleurs de ""Placer"" mes épreuves, partout  
"" j'ai reçu des réponses négatives. - - - - -

- - Le 28 février 1979 à 18 heures 30 - - - - -

"" Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y perç  
"" siste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher

- - La personne présente

L.A.P.J.

SITUATION DES LIEUX

DESCRIPTION DU MATERIEL

- - Monsieur I est domicilié au à  
au étage de l'immeuble. - - - - -
- - Les fenêtres de l'appartement sont exposées au SUD- EST . Aucun  
obstacle n'est placé entre le lieu de prise de vue et le Parc  
Zoologique. - - - - -
- - Un plan de la ville de S est joint à la présente procé-  
dure.

PIECE N° 4 / 237

- - MATERIEL EMPLOYE:

- Appareil photographique: Marque CANON F T B 24 X 36  
Objectif: 1,8 -50.
- PELLICULE : IFORD HP5 - 400 ASA.
- Télé-objectif: Marque Universel n° 55759- puissance 400
- Télé-objectif: Marque Universel - puissance 50.
- Doubleur de focal: Marque .

DATE D OBSERVATION 13 1 1979 7 30 0  
 LIEU D OBSERVATION LONGITUDE EST LATITUDE  
 FOURCHETTE DE MAGNITUDE RETENUE -1.00 4.00  
 AZIMUT ET SITE DU POINT DE VUE 180.0 0.0  
 CHAMP DE VUE 180.00  
 SITE MAXIMUM 90.0

PAS EN AZIMUT 10.0 PAS EN SITE 10.0

LISTE DES ETOILES LES PLUS BRILLANTES

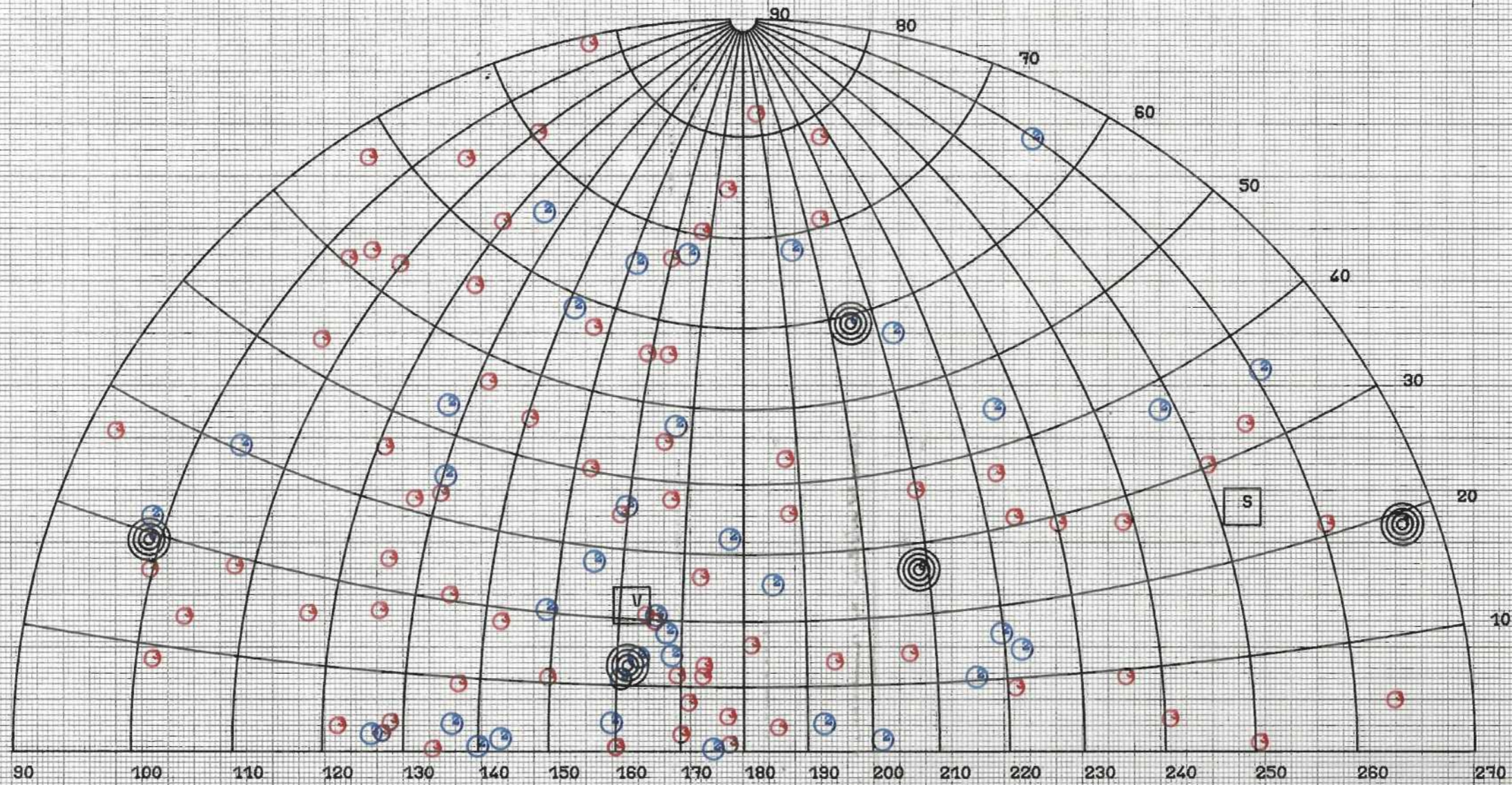
ACHERNAR	24.0	-57.5
ALDEBARAN	68.3	16.4
RIGEL	78.0	-8.3
CAPELLA	78.2	45.9
BETELGEUSE	88.1	7.4
CANDOPEE	95.7	-52.7
SIRIUS	100.7	-16.6
PROCYON	114.2	5.4
POLLUX	115.6	28.1
REGULUS	151.4	12.2
B CRUCIS	191.2	-59.4
SPICA	200.6	-10.9
B CENTAUR	210.1	-60.1
ARCTURUS	213.3	19.4
ANTARES	246.6	-26.3
VEGA	278.8	38.7
ALTAIR	297.1	8.7
DENEB	309.9	45.1
FOMALHAUT	343.7	-29.9

ETOILES BRILLANTES VISIBLE DU LIEU

REGULUS	267.1	19.0
SPICA	208.6	26.3
ARCTURUS	204.7	59.0
ANTARES	161.6	13.0
ALTAIR	98.9	19.4

PNETE2=VENUS	PLANETE 4=MARS	PLANETE 5=JUPITER	PLANETE 6=SATURNE	PLANETE100=LUNE
NUMERO PLANETE 2	COORD G50	-.416	-.858	-.302
NUMERO PLANETE 5	COORD G50	-.574	.747	.334
NUMERO PLANETE 6	COORD G50	-.959	.246	.140
			AZIMUT SITE LOCAL	161.86 22.03
			AZIMUT SITE LOCAL	289.60 8.80
			AZIMUT SITE LOCAL	252.80 25.08

LATITUDE  
LONGITUDE  
DATE D OBSERVATION HEURE TU 13 1 1979 7 30 0



25 AVR. 1979



DATE D OBSERVATION 13 1 1979 5 30 0  
 LIEU D OBSERVATION LONGITUDE EST LATITUDE  
 FOURCHETTE DE MAGNITUDE RETENUE -1.00 4.00  
 AZIMUT ET SITE DU POINT DE VUE 180.0 0.0  
 CHAMP DE VUE 180.00  
 SITE MAXIMUM 90.0  
 PAS EN AZIMUT 10.0 PAS EN SITE 10.0

LISTE DES ETOILES LES PLUS BRILLANTES

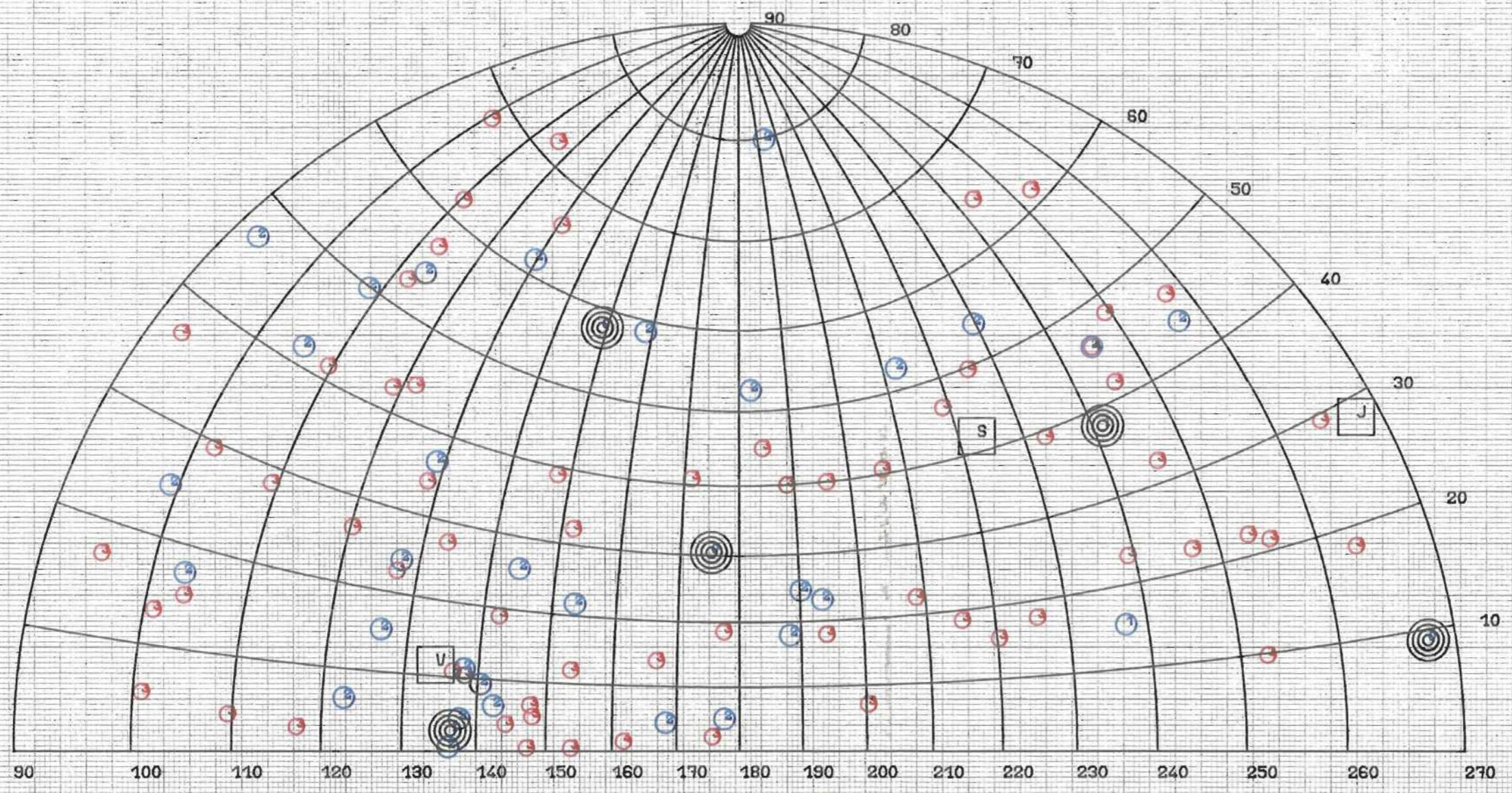
ACHERNAR	24.0	-57.5
ALDEBARAN	68.3	16.4
RIGEL	78.0	-8.3
CAPELLA	78.2	45.9
BETELGEUSE	88.1	7.4
CANOPEE	95.7	-52.7
SIRIUS	100.7	-16.6
PROCYON	114.2	5.4
POLLUX	115.6	28.1
REGULUS	151.4	12.2
B CRUCIS	191.2	-59.4
SPICA	200.6	-10.9
B CENTAUR	210.1	-60.1
ARCTURUS	213.3	19.4
ANTARES	246.6	-26.3
VEGA	278.8	38.7
ALTAIR	297.1	8.7
DENEK	309.9	45.1
FOMALHAUT	343.7	-29.9

ETOILES BRILLANTES VISIBLE DU LIEU

PROCYON	267.8	9.1
REGULUS	241.4	38.0
SPICA	175.2	30.5
ARCTURUS	148.9	57.9
ANTARES	136.5	2.8

PNETE2=VENUS	PLANETE 4=MARS	PLANETE 5=JUPITER	PLANETE 6=SATURNE	PLANETE100=LUNE	
NUMERO PLANETE 2	COORD G50	-.417	-.857	-.302	AZIMUT SITE LOCAL 134.06 11.49
NUMERO PLANETE 5	COORD G50	-.574	.747	.334	AZIMUT SITE LOCAL 267.85 28.38
NUMERO PLANETE 6	COORD G50	-.959	.246	.140	AZIMUT SITE LOCAL 223.00 41.93
NUMERO PLANETE100	COORD G50	-.364	.882	.298	AZIMUT SITE LOCAL 277.36 16.81

LATITUDE  
LONGITUDE  
DATE D OBSERVATION HEURE TU 13 1 1979 5 30 0



25 APR 1979

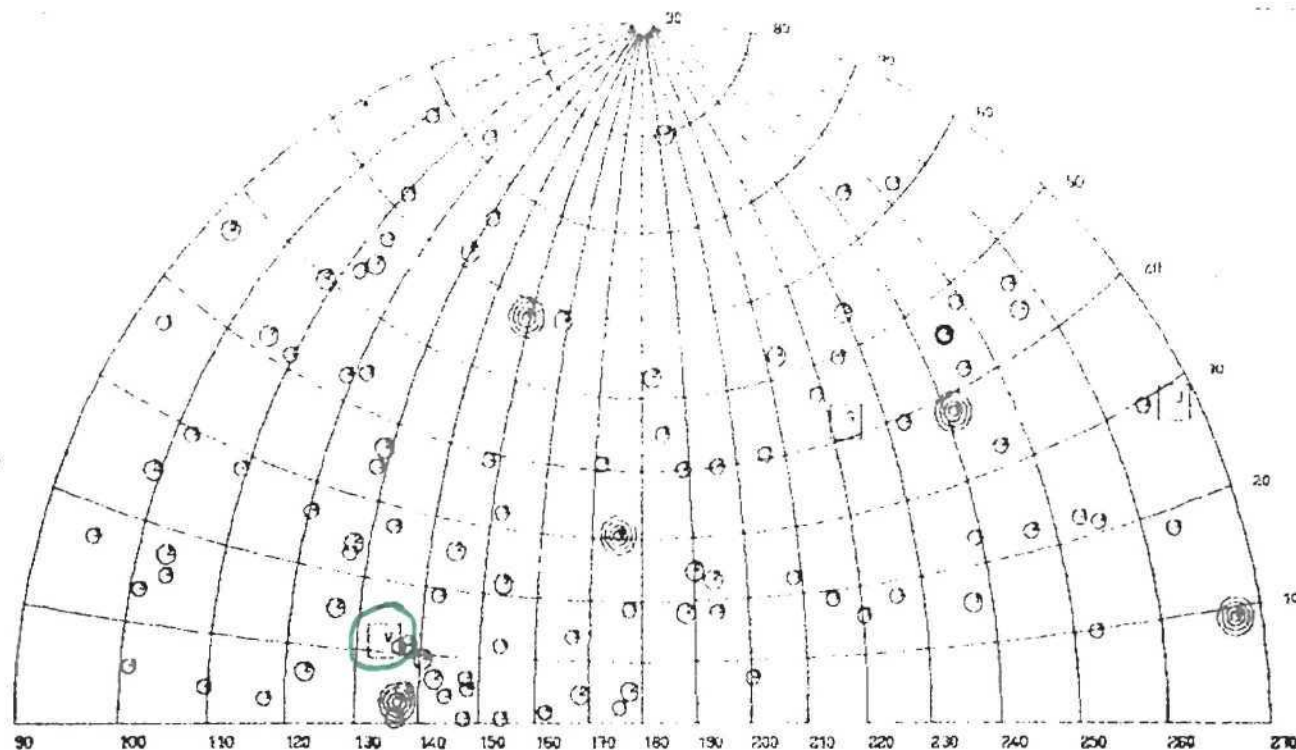
DATE D OBSERVATION 13 1 1979 F 30 G  
 LIEU D OBSERVATION LONGITUDE EST LATITUDE  
 FOURCHETTE DE MAGNITUDE RETENUE -1.00 4.00  
 AZIMUT ET SITE DU POINT DE VUE 180.0 0.0  
 CHAMP DE VUE 150.00  
 SITE MAXIMUM 90.0  
 PAS EN AZIMUT 10.0 PAS EN SITE 10.0

LISTE DES ETOILES LES PLUS BRILLANTES

ACHERNAR	24.0	-57.5
ALDEBARAN	68.3	16.4
BEGEL	78.0	-3.3
CAPELLA	78.2	45.0
BETELGEUSE	88.1	7.4
CANDORR	95.7	-52.7
SIRIUS	109.7	-16.6
PROCYON	114.2	5.4
POLLUX	115.6	28.1
REGULUS	151.4	12.2
B CRUCIS	191.2	-50.4
SPICA	200.6	-16.0
B CENTAUR	210.1	-50.1
ARCTURUS	213.3	19.4
ANTARES	246.6	-25.3
VEGA	278.8	38.7
ALTAIR	297.1	8.7
DENER	309.0	45.1
FORMALHAUT	343.7	-20.0

ETOILES BRILLANTES VISIBLE DU LIEU

PROCYON	267.8	9.1
REGULUS	241.4	28.0
SPICA	175.2	30.5
ARCTURIUS	143.0	57.0
ANTARES	136.5	2.8



PLANETE 2=VENUS	PLANETE 4=MARS	PLANETE 5=JUPITER	PLANETE 6=SATURNE	PLANETE 100=LUNE
NUMERO PLANETE 2	COORD G50	-.417	-.857	-.302
NUMERO PLANETE 5	COORD G50	-.574	.747	.334
NUMERO PLANETE 4	COORD G50	-.059	.246	.140
NUMERO PLANETE 100	COORD G50	-.264	.882	.298
AZIMUT SITE LOCAL	134.06	31.49		
AZIMUT SITE LOCAL	267.85	28.39		
AZIMUT SITE LOCAL	223.00	41.02		
AZIMUT SITE LOCAL	277.25	16.81		

Le temps de fete suit, d'apres les estimations de Dr. I' de l'ordre de 20 à 30 secondes.

L'appareil n'etant pas doté de déclencheur flexible, les photographies ont été faites par manivelle du doigt de l'opérateur sur le déclencheur manuel.

(Renseignements communiqués par Compteur de 19. IV. 79.)

# GENDARMERIE NATIONALE

Groupement du

Compagnie de

Brigade de

---

Procès-verbal N° 237 du 28.02.79

Planche photographique d'un objet volant  
non identifié

---

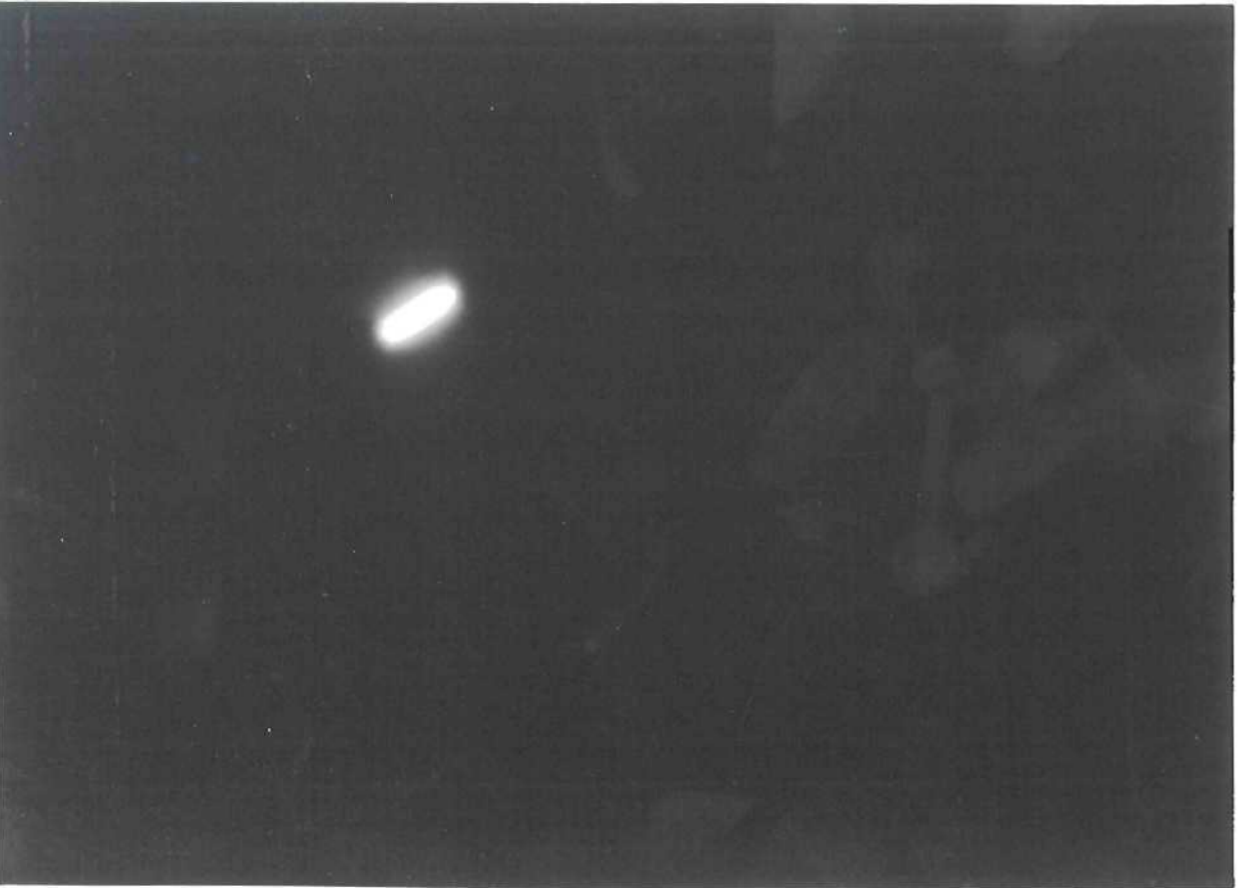
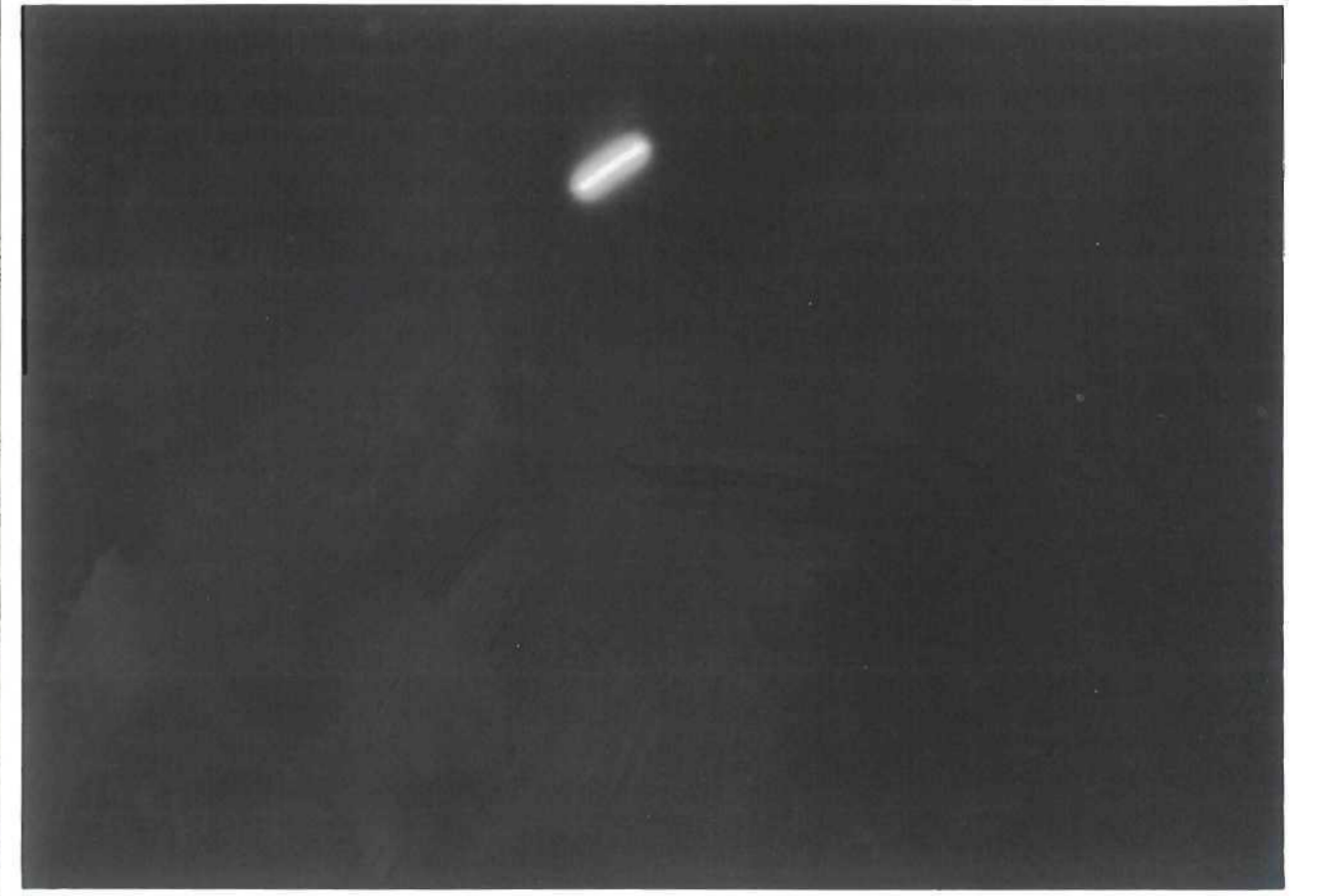
- L E G E N D E -

- PHOTOGRAPHIE N° 1 : Prise de vue effectuée à 6 heures 30.  
Télé objectif de 400 millimètres.
- PHOTOGRAPHIE N° 2 à 6 : Prises de vues effectuées avec un télé-objectif  
de 400 millimètres, couplé à un doubleur de foca
- PHOTOGRAPHIE N° 7 : Prise de vue effectuée avec un objectif de 50 m  
mètres.
- PHOTOGRAPHIES N° 8 à 10 : Prises de vues effectuées avec un objectif de 4  
millimètres.
- PHOTOGRAPHIE N° 11 : Prise de vue effectuée avec un objectif de 50 m  
mètres.





3



4





5



6



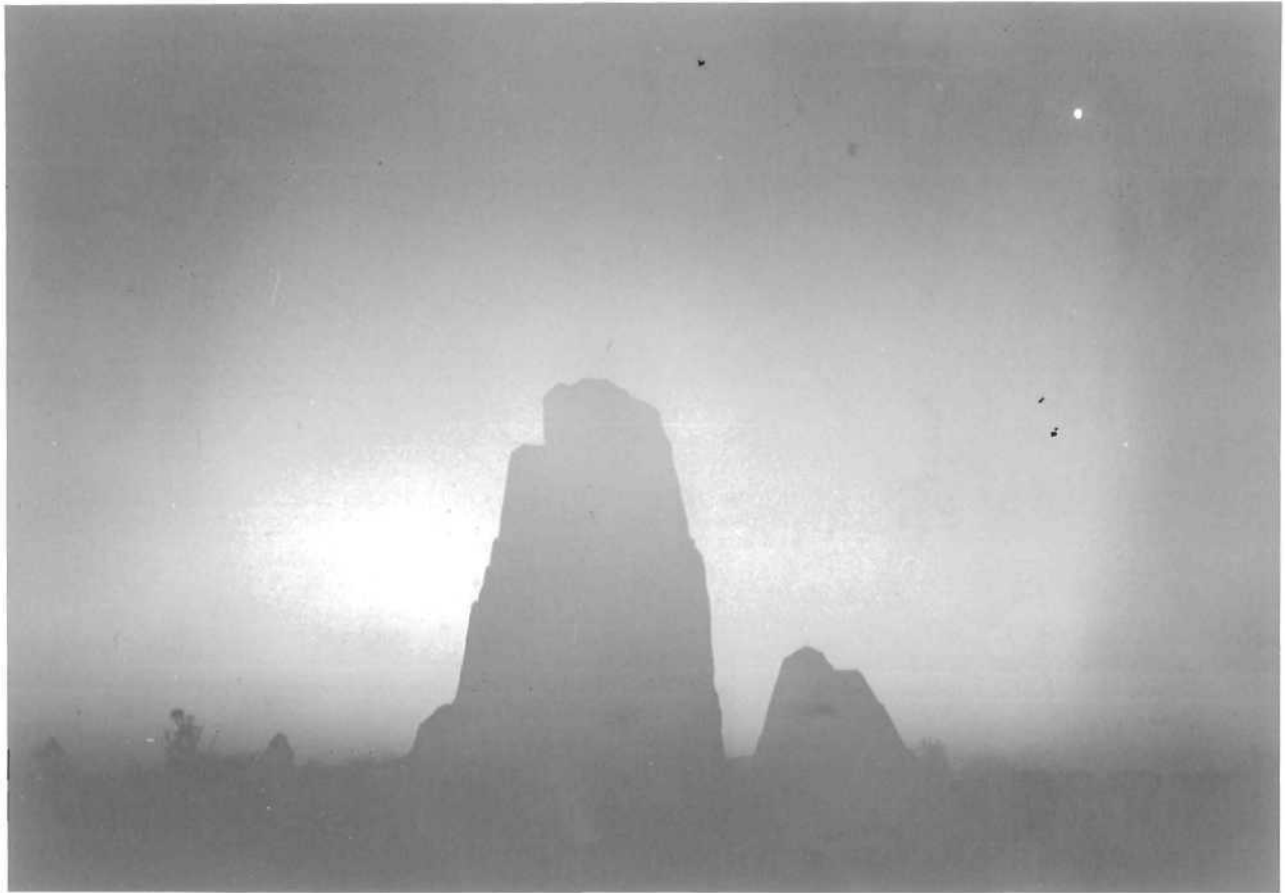


9



BAS  
10

level soil 7642 TV



11